

# **Discours du président du gouvernement, Monsieur Philippe GOMES**



Restitution de l'expertise collégiale « L'énergie dans le  
développement de la Nouvelle-Calédonie »

Mercredi 03 mars 2010

Amphithéâtre de l'IRD



En 2010, le gouvernement conduit plusieurs chantiers importants dans le domaine de l'énergie.

Le premier est celui de la **modernisation de la tarification de l'électricité**. La nouvelle réglementation devra permettre, à travers une logique de construction des prix transparente, de rémunérer les opérateurs de façon juste, en regard de leur contribution aux investissements et de leurs performances de gestion. Les prix de revient des principales tâches confiées aux opérateurs doivent en effet pouvoir être mieux cernés, et lorsque c'est possible comparés à ceux constatés ailleurs dans des conditions comparables.

D'autres pays ont conduit de telles réformes et en ont retiré une meilleure maîtrise du prix de l'électricité. Nous devons suivre leur exemple, en l'adaptant au contexte calédonien. C'est dans ce cadre modernisé que s'inscriront nos efforts de développement des énergies renouvelables et des programmes d'économies d'énergie : je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

Le second chantier n'est pas le moindre : nous devons, avec ENERCAL, **redéfinir les conditions de vente à la SLN** d'une partie de l'électricité produite

par le **barrage de Yaté**. Aujourd'hui, par l'application d'un contrat arrivant à terme fin 2011, la SLN reçoit 90% de la production, pour un tarif cinq fois inférieur au prix de revient de la centrale de Prony, et les ménages calédoniens rappellent donc à juste titre que cette électricité peu onéreuse est le bien de tous, et qu'elle ne peut pas éternellement soutenir à un tel niveau la compétitivité de la SLN.

Le troisième chantier est celui de **l'électrification rurale**. Depuis la création, en 1983, du fonds d'électrification rurale, le taux de raccordement des logements au réseau de distribution publique a très fortement progressé, et se situe aujourd'hui à 95 % environ. Cet outil permet également de développer les installations photovoltaïques en site isolé, apporté un grand niveau de confort pour l'utilisateur. Une enveloppe annuelle d'environ 700 MF est mobilisée chaque année, grâce à des taxes sur l'électricité et à des aides de l'État. Aujourd'hui, les règles mises en place pour gérer au mieux cette enveloppe semblent toucher à leurs limites : certaines communes, notamment dans le nord-est de la Grande-Terre, présentent en effet des taux de raccordement nettement insuffisants, et l'on constate également que beaucoup d'habitations ou groupes d'habitation restant à raccorder nécessitent, du fait de leur isolement, des travaux

particulièrement coûteux. Je souhaite que la Nouvelle-Calédonie, responsable de la production et des lignes de transport, et les communes, responsables de la distribution, analysent ensemble cette situation et lui trouve les réponses les plus appropriées.

Enfin, le dernier chantier important pour 2010 est aussi le plus structurant : comme je l'ai annoncé dans la déclaration de politique générale du gouvernement, nous allons élaborer un document stratégique, un « **schéma de l'énergie et du climat** », « qui fixera pour 20 ans les objectifs de la Nouvelle-Calédonie en matière de développement des énergies renouvelables, d'économies d'énergie, et de réduction et de compensation des émissions carbonées. »

Nous avons profondément besoin d'un tel schéma d'ensemble : en effet, aujourd'hui, nos décisions sont prises au coup par coup, alors que l'action publique a besoin d'être plus lisible et plus cohérente, et qu'elle doit anticiper les évolutions profondes actuellement en cours dans le monde. Même la programmation pluriannuelle des investissements, adoptée en janvier 2009, a fixé des objectifs de développement sur 7 ans de la production électrique

d'origine éolienne, photovoltaïque et hydraulique, sans bien cerner les coûts et bénéfices qu'il fallait attendre d'un tel développement.

Un panorama des **principaux enjeux calédoniens** dans le domaine de l'énergie s'impose en préalable.

Tout d'abord, **notre consommation énergétique est élevée** : lorsque les deux usines métallurgiques actuellement en construction auront atteint leur pleine production, notre consommation d'énergie annuelle par habitant sera plus élevée que celle de la métropole. Cela tient bien sûr au poids particulier de l'industrie métallurgique dans notre économie : la Nouvelle-Calédonie sera probablement à cet horizon au deuxième rang mondial parmi les pays producteurs de ferronickels. Cela s'explique également par le fait que les politiques d'économie d'énergie conduites jusqu'ici, en matière d'habitat et de tertiaire, ont été assez peu volontaristes, et que rien n'a jamais été fait en matière d'économie d'énergie des les transports.

Ensuite, **notre dépendance énergétique est forte**. Aujourd'hui, l'énergie primaire dont nous avons besoin pour produire de notre électricité, ou pour faire tourner nos usines ou nos moyens de transport, provient à 96% des mines australiennes ou de la raffinerie de Singapour. Le charbon et les produits pétroliers représentent ainsi 15% du total de nos importations. Leur facture s'est nettement alourdie ces dernières années, et tout laisse à penser que ce mouvement va globalement se poursuivre, avec probablement de fortes variations d'une année sur l'autre, en fonction des cours mondiaux du pétrole et du dollar.

Notre forte dépendance énergétique tient à l'absence de ressource locale en énergies fossiles, alors que ces énergies ont été jusqu'ici les mieux à même de répondre aux forts besoins en énergie de l'industrie métallurgique. En effet, à l'exception de l'aménagement hydroélectrique ou éolien de quelques sites favorables, la production en énergies renouvelables s'est jusqu'ici avérée plus coûteuse que la production en énergies fossiles. De plus, les énergies renouvelables intermittentes ne répondent pas à l'impératif industriel d'une production continue, et leur développement doit s'accompagner de coûteux investissements dans des outils permettant la sécurisation de

l'approvisionnement. D'un autre côté, les énergies renouvelables doivent être appréciées plus largement que sur un strict plan financier, à travers leurs avantages en matière d'indépendance énergétique, d'emploi local, de développement des territoires, et d'environnement.

Car, en effet, le recours aux énergies fossiles nous conduit à émettre beaucoup de CO<sub>2</sub>, et la mise en service des deux nouvelles usines va même plus que doubler ces émissions. Le pays, concentré sur ses enjeux de développement, et sur la question clef du rééquilibrage, n'a pas regardé avec suffisamment d'acuité la question de son implication dans la lutte mondiale contre les dérèglements climatiques. Nous ne sommes évidemment pas le seul pays en développement qui ait mis de coté cette question, et notre taille fait, heureusement, que ne contribuons que très peu à ce problème très préoccupant. Mais pourtant, il est très important, pour la Nouvelle-Calédonie, que la politique mondiale de prévention des émissions de gaz à effet de serre soit un succès, car la sécurité de nos maisons et de nos constructions, notre patrimoine naturel exceptionnel et notre ressource en eau sont menacés par les divers risques que le réchauffement planétaire engendre ou pourrait renforcer : le risque de montée et d'acidification des eaux marines, le risque de sécheresse et d'incendie, les risques cycloniques.

**La Nouvelle-Calédonie doit donc jouer pleinement un rôle à sa mesure dans la politique mondiale de prévention des changements climatiques,** sans oublier qu'elle est ancrée à la fois sur le monde développé, à travers son industrialisation et son rattachement à la France et à l'Europe, et sur le Pacifique, où sont situés les pays qui seront les premiers et les plus durement affectés par les effets du réchauffement climatique.

Le futur schéma de l'énergie et du climat devra **apporter des réponses à ces différents enjeux :**

- sécurité d'approvisionnement et moindre dépendance énergétique,
- stabilité et compétitivité des prix de l'énergie,
- minimisation des impacts sur l'environnement, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre,
- développement de l'emploi et développement local.

Son élaboration devra s'appuyer sur les données et analyses disponibles en la matière, et, entre autres choses, sur les conclusions de l'expertise collégiale qui nous est remise ce matin, et qui répond à la commande passée à l'IRD, par

l'ADEME et par le gouvernement. Le rapport de l'expertise, et tout particulièrement les recommandations formulées par les experts, sera présenté et débattu ce matin. Ce débat avec les experts est important pour que nous puissions comprendre et nous approprier leurs préconisations, mais aussi que nous puissions si utile les critiquer, et les relativiser du fait du contexte calédonien.

J'insisterai particulièrement sur un point : pour réussir l'élaboration et la mise en œuvre du schéma, il nous faudra faire des choix, et nous y tenir. La Nouvelle-Calédonie est un petit pays, qui n'a à l'évidence pas les moyens de suivre la totalité des pistes potentiellement intéressantes qui se présentent à lui. Afin de montrer que l'on arrive très vite à un nombre impressionnant de chantiers, en comparaison des moyens dont nous disposons pour les mettre en œuvre, je listerai quelques priorités évidentes.

En matière d'**utilisation rationnelle de l'énergie**, nous devons manifestement travailler sur :

- la réglementation thermique des bâtiments
- une taxe carbone, s'appliquant sur les équipements et produits énergivores ou fortement contributeurs en carbone,
- des allègements fiscaux ou douaniers favorisant les projets ou équipements les plus vertueux (le gouvernement vient de proposer au congrès, par exemple, d'exonérer de la taxe générale à l'importation les véhicules hybrides)
- les moyens à dédier à des campagnes d'information et de sensibilisation du public et des entreprises
- les conditions de développement des transports collectifs, dont les infrastructures seraient partiellement financées par le produit de la taxe carbone et d'un versement transport à créer

Dans le domaine des **énergies renouvelables**, on peut citer :

- la place des énergies renouvelables pour la consommation industrielle
- la recherche de solutions de stockage de l'énergie électrique
- le choix d'un objectif équilibré de développement pour l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque, en fonction de données techniques et financières suffisamment précises
- les conditions de développement d'un nombre très limité d'expérimentations dans des domaines plus innovants – on peut penser aux énergies d'origine marine ou à la valorisation de la biomasse terrestre

Concernant **la gestion des ressources naturelles et la compensation des émissions carbonées**, je citerai :

- la recherche et développement sur l'injection et la solidification définitive du CO<sub>2</sub> dans les sous-sols calédoniens ou les scories métallurgiques
- l'évaluation de l'intérêt, vis-à-vis de la lutte contre le réchauffement climatique, de programmes de reforestation ou de lutte contre le feu

- la négociation, avec les industriels, de plafonds d'émission ou de mesures de compensation, et l'examen des possibilités, pour les différentes collectivités, de réglementer à ce sujet

Voilà donc pour l'illustration de quelques axes qui pourraient être inscrits prioritairement dans le schéma.

Je souhaite vous apporter quelques précisions sur les modalités envisagées pour la démarche d'élaboration du schéma de l'énergie et du climat, démarche qui sera coordonnée avec celle du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, « NC 2025 », qui va entrer prochainement dans sa phase de définition des grandes orientations stratégiques du pays.

Je propose que la démarche d'élaboration du schéma de l'énergie et du climat soit, dans son ensemble, placée sous le regard du comité permanent de l'énergie (CPE), qui regroupe l'ensemble des représentants institutionnels concernés : président du congrès, président de la commission des infrastructures publiques et de l'énergie du congrès, président du gouvernement, présidents des trois provinces, représentants des deux associations de maires.

Une dizaine environ de groupes de travail, composés d'acteurs publics et privés du domaine de l'énergie, seront appelés, chacun sur une thématique précise, à proposer les principales composantes d'un programme d'action portant sur cette thématique. Plusieurs études seront menées pour alimenter les analyses des groupes de travail. Il est notamment prévu :

- une analyse détaillée de la consommation du secteur résidentiel et tertiaire ;
- une étude portant sur l'énergie dans le transport aérien, maritime ou routier ;
- une expertise sur l'écofiscalité ;
- une cartographie des sites propices pour l'éolien, le photovoltaïque et l'hydraulique ;
- une analyse d'ensemble sur le potentiel de valorisation de la biomasse.

A ceci se rajoute l'**inventaire des émissions de gaz à effet de serre** de la Nouvelle-Calédonie, que nous conduisons actuellement, et qui produira des premiers résultats dans le courant de l'année. Il s'agit là en effet d'un préalable

indispensable à la définition, dans le cadre du schéma, d'actions de réduction et de compensation de nos émissions carbonées. Afin de prendre en compte le fait que la Nouvelle-Calédonie exporte en totalité le nickel qui est la cause principale de ses fortes émissions, cet inventaire reposera sur deux méthodes complémentaires :

- la première portera sur les émissions générées par les activités présentes sur le territoire calédonien
- la seconde portera sur les émissions associées aux biens que nous importons, consommons, ou exportons. Cette seconde approche nous aidera à définir un programme de prévention plus efficace.

Enfin, nous poursuivrons cette année, notamment dans le cadre du comité des signataires de l'accord de Nouméa, et du forum des PTOM à Bruxelles, les échanges engagés lors du sommet de Copenhague avec l'État et avec l'Union européenne, dans le but de trouver une voie permettant d'officialiser sur un plan les engagements pris par la Nouvelle-Calédonie pour maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre.